

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 24 mars 2021**

Nombre de conseillers :

En exercice : 19  
Présents : 17  
Votants : 17

Date de convocation : 16/03/2021

L'an deux mille vingt et un, le 24 mars à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle Cesny-Les-Sources, légalement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, en nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Cesny-Bois-Halbout, sous la présidence de Monsieur PERRIN Renny, Maire.

Etaient présents : Noële BREARD, Damien CARREY, Mélanie CHANU, Patricia COMPERE, Christine HUBERT-BENDZYK, Marie-Line DANDOIS, Valérie FOUREY, Jacques LEGROS, Jean-Christophe LETAVERNIER, Antoine MARTEL, Isabelle ONRAED, Renny PERRIN, Louis QUIRIE, Daniel SIMON, Jean VANRYCKEGHEM, Béatrice VILEY, Bernard VIVET.

Absents excusés : Jean-Charles MARIE, Géraldine PERRIN.

Madame Isabelle ONRAED a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal l'ajout à l'ordre du jour du point suivant :

- 1 - Contrat d'entretien espaces verts Place de la Mairie Cesny-Bois-Halbout

Le Conseil Municipal donne son accord, à l'unanimité des votants, pour l'ajout à l'ordre du jour de ce point présenté ci-dessus.

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 17 FEVRIER 2021**

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 17 février 2021 a été envoyé pour lecture à chaque conseiller et il est demandé s'il y a des observations sur la rédaction de ce compte-rendu. Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité des votants, le compte-rendu du 17 février 2021.

**PRESENTATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020**

M. VANRYCKEGHEM Jean présente les comptes administratifs 2020 ainsi que les résultats réalisés pour 2020.

**Budget général :**

Section de fonctionnement :

Recettes	782 805,11
Dépenses	- <u>777 773,51</u>
Résultat de l'exercice 2020	5 031,60
Résultat antérieur reporté	+ <u>880 910,80</u>
Résultat cumulé au 31.12.2020	885 942,40

Section d'investissement :

Recettes	196 865,82
Dépenses	- <u>163 570,58</u>
Résultat de l'exercice 2020	33 295,24
Résultat antérieur reporté	+ <u>18 750,64</u>
Résultat cumulé au 31.12.2020	52 045,88

**Budget annexe – Service assainissement :**

Section de fonctionnement :

Recettes	62 374,98
Dépenses	- <u>46 998,44</u>
Résultat de l'exercice 2020	15 376,54
Résultat antérieur reporté	+ <u>31 551,74</u>
Résultat cumulé au 31.12.2020	46 928,28

Section d'investissement :

Recettes	90 182,97
Dépenses	- <u>92 620,71</u>
Résultat de l'exercice 2020	-2 437,74
Résultat antérieur reporté	+ <u>19 725,53</u>
Résultat cumulé au 31.12.2020	17 287,79

Ces résultats doivent être vérifiés par la comptable du Trésor pour être en cohérence avec le compte de gestion du Trésorier.

**PRESENTATION DES PROJETS DES BUDGETS PRIMITIFS 2021**

Le Conseil Municipal procède à l'examen des budgets primitifs 2021, présentés par M. VANRYCKEGHEM Jean, qui seront votés en présence de Madame la Trésorière le 31 mars 2021.

**Budget général :**

- **En section de fonctionnement :**  
Les recettes et les dépenses s'équilibrent à hauteur de 1 656 368,40 €.
- **En section d'investissement :**  
Les recettes et les dépenses s'équilibrent à hauteur de 525 661,00 €.

Les principaux investissements sont :

- Aménagement et/ou rénovation des jardins du souvenir dans les cimetières
- Acquisition logiciel gestion cimetière
- Travaux de la chapelle (cloches) de Cesny-Bois-Halbout
- Travaux de restauration de l'église d'Angoville (pignon Ouest) et restauration de la statue de la Vierge à l'enfant
- Travaux d'aménagement des eaux pluviales : Rue des Forges, Rue de la Verdière et Route de St Clair à Cesny-Bois-Halbout, « Les Moulins » et « Les Goudris » à Placy
- Etudes Architectes réhabilitation ancien EHPAD et la chapelle
- Construction d'un local technique

Les investissements en attente pour inscription budgétaire sont :

- Réhabilitation de la salle communale à Acqueville
- Réfection dallage et enduit à l'intérieur de l'église d'Angoville
- Mise en accessibilité de l'église de Cesny-Bois-Halbout
- Réfection des joints de la façade Sud de l'église de Placy

## **018/2021 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2021**

Monsieur le Maire expose que la commission des finances réunie le 17 mars 2021 a examiné les demandes de subventions sollicitées par les associations qui sont susceptibles d'être allouées selon le tableau suivant :

<b>Libellé</b>	<b>BP 2021</b>
ADMR	705,00
Anciens Combattants CBH	0,00
Anciens Combattants Thury	30,00
Amicale des Donneurs de sang	0,00
Amicale Sapeurs Pompiers Thury Harcourt	100,00
ARA (Placy)	150,00
Association Recherche médicale	350,00
Association Résidents EHPAD St Jacques	205,00
Association Sportive Maligne	680,00
Association Tennis de Table	500,00
CAUE	160,00
Cingal Football Club (Bretteville S/Laize)	60,00
Club de l'Amitié CBH	260,00
Comité des Fêtes	0,00
Comité Jumelage Cesny Bois Halbout	1 100,00
Comité Juno Canada	60,00
Espace Parents	50,00
Essor du Val Clair	90,00
Fanfare Saint Jacques	1 700,00
Fondation du Patrimoine	150,00
Foyer Rural CBH	700,00
Fredie la vie au Niger	315,00
GALACQ	200,00
Judo Club de Potigny	30,00
La Rose et le Chou	30,00
OMAC cinéma	500,00
OMAC spectacle	140,00
Restos du Cœur St Rémy	185,00
Société de Chasse CBH	130,00
Judo Club Laurentais	60,00
Etoile sportive de Thury-Harcourt football	240,00
Association espace loisirs St Rémy	30,00
Association Baz'art	60,00
Association Kalbass' Art	100,00
<b>TOTAL</b>	<b>9 070,00</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter, à l'unanimité des votants, le tableau des subventions attribuées aux associations pour 2021 présentées ci-dessus.

## **019/2021 - VERSEMENT SUBVENTION COMMUNALE AU BUDGET ANNEXE - SERVICE ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire rappelle que la vente du terrain situé au lieu-dit Le Saule sur la commune déléguée de Tournebu et cadastré section ZA 11, 12 et 13 pour une superficie de 4210 m<sup>2</sup> au Syndicat de production et de distribution d'eau potable de la région de Caen de la région de Caen, Eau du bassin caennais pour un montant de 50 000 € a été versée sur le budget général.

Cette acquisition réalisée par le syndicat a été faite dans le cadre de la protection des sources de Tournebu.

En application des articles L. 2224-1 et L. 2224-2 du CGCT, les Service Publics Industriels et Commerciaux (SPIC), quel que soit leur mode de gestion, sont soumis au principe de l'équilibre financier au moyen de la seule redevance perçue auprès des usagers. Le premier alinéa de l'article L. 2224-2 interdit aux collectivités de rattachement de prendre en charge, dans leur budget propre, des dépenses au titre de ces services. Cependant, le 7<sup>ème</sup> alinéa de l'article L. 2224-2 du CGCT dispose que le principe d'interdiction posé par le 1<sup>er</sup> alinéa n'est pas applicable aux services de distribution d'eau potable et d'assainissement (M49) dans les communes de moins de 3 000 habitants. Ces SPIC peuvent donc être librement subventionnés par le budget principal de la commune.

De ce fait, Monsieur le Maire propose de virer, sous forme de subvention communale, le montant de 50 000 € au budget annexe du service assainissement afin de contribuer au financement du projet des travaux d'extension des réseaux d'eaux usées sur les communes déléguées de Cesny-Bois-Halbout et de Tournebu.

Le schéma comptable à prévoir au budget principal et au budget annexe sera le suivant :

- Inscription au compte 657364 pour le budget principal
- Inscription au compte 74 pour le budget annexe - service assainissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de :

- Réaliser le versement d'une subvention communale d'un montant de 50 000 € au budget annexe – Service assainissement selon les conditions présentées ci-dessus.
- Autoriser Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour ce versement.

## **020/2021 - SYNDICAT DE SECRETARIAT DE LA REGION DE CESNY-BOIS-HALBOUT – ADOPTION DES STATUTS**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que lors de la séance du comité syndical du syndicat de secrétariat de la Région de Cesny-Bois-Halbout en date du 1<sup>er</sup> février 2021, le comité syndical a adopté les statuts du Syndicat de secrétariat de la région de Cesny-Bois-Halbout.

Ces statuts ont fait l'objet d'une mise à jour car il y avait l'oubli de certaines situations, notamment les conditions de retrait d'une collectivité adhérente.

Monsieur le Maire donne lecture de ces statuts aux membres du Conseil Municipal et précise que ces statuts doivent être soumis à l'adoption des communes membres du syndicat de secrétariat de la région de Cesny-Bois-Halbout.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de :

- Adopter les statuts du Syndicat de secrétariat de la région de Cesny-Bois-Halbout présentés par Monsieur le Maire.

## **021/2021 - SIEPC TOURNEBU/MOULINES – PARTICIPATION FINANCIERE 2021**

Monsieur le Maire informe que le budget primitif 2021 du Syndicat Intercommunal d'Entretien du Patrimoine Communal (SIEPC) a été voté le 23 février 2021 et les participations financières de chaque commune membre ont été votées par délibération du comité syndical n° 002/2021 en date du 23 février 2021.

Pour la commune de Cesny-Les-Sources, la participation financière s'élève à 136 523,67 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de :

- Adopter la participation financière 2021 pour un montant de 136 523,67 € suite à l'élaboration et au vote du budget primitif 2021 par le Syndicat Intercommunal d'Entretien du Patrimoine Communal.
- Autoriser Monsieur le Maire à effectuer l'opération nécessaire pour le paiement de cette participation.

## **022/2021 - CONTRAT D'ENTRETIEN ESPACES VERTS PLACE DE LA MAIRIE A CESNY-BOIS-HALBOUT**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 4 mars 2020, le Conseil Municipal avait retenu, pour l'année 2020, l'entreprise « Des Racines aux Cimes » à Clécy concernant le contrat d'entretien des espaces verts pour la Place de la Mairie à Cesny-Bois-Halbout. Les travaux d'entretien concernent le suivi des plates-bandes, la taille des haies avec 7 passages. Le coût d'entretien s'élevait à 3 604,58 € HT soit 4 325,50 € TTC.

La commission travaux, Patrimoine et Urbanisme a réalisé un appel d'offres pour cette prestation d'entretien des espaces verts pour l'année 2021 :

- Des racines aux Cimes à Clécy : 4 515,48 € TTC (7 passages avec remplacement des plantes si nécessaire)
- MAILLARD espaces verts à Tournebu : 2 964,00 € TTC (7 passages sans remplacement des plantes si nécessaire)
- RENOUVIN Mathieu à Bonnoeil : 3 500,00 € TTC (5 passages)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de :

- Retenir l'entreprise MAILLARD Espaces verts à Tournebu concernant le contrat d'entretien des espaces verts de la Place de la Mairie situés sur la commune déléguée de Cesny-Bois-Halbout pour un coût correspondant à 2 964 € HT.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat d'entretien à intervenir entre la commune et l'entreprise MAILLARD Espaces verts.

## **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- **Projet réhabilitation de l'ancien EHPAD et la chapelle** : Monsieur le Maire informe que le cabinet d'architectes a présenté ce jour à la commission de travail l'avant-projet sommaire (APS) concernant la réhabilitation de l'ancien EHPAD et de la chapelle. Des propositions ont été faites par le cabinet d'architectes afin qu'elles soient validées par la commission de travail avant de les chiffrer.

L'installation de la mairie est proposée à gauche du bâtiment au rez-de-chaussée et au 1<sup>er</sup> étage avec la création d'un escalier interne pour relier les deux niveaux. L'entrée principale de la mairie se situera au niveau de la sacristie de la chapelle. Cette entrée sera commune à la mairie et à la chapelle.

La destination de la chapelle est en réflexion mais elle s'oriente vers un espace réunion dans le chœur et un espace culturel et historique dans la nef.

Pour la bibliothèque, il serait plus judicieux pour différentes raisons notamment acoustiques de la positionner au niveau d'un étage du bâtiment de l'ancien EHPAD.

Quant à la partie droite du bâtiment, au rez-de-chaussée, il est proposé une salle de réunion ou de réception avec un accès au jardin qui se situe derrière le bâtiment.

La partie avancée à l'extrémité droite aurait une vocation de logement locatif.

Monsieur le Maire rappelle que les travaux qui seront envisagés suite au chiffrage qui sera fait par le cabinet d'architectes, seront programmés en fonction des subventions octroyées et des possibilités budgétaires.

- **COVID-19 - Vaccination des personnes de + 75 ans** : Monsieur le Maire informe qu'un certain nombre de personnes âgées de + de 75 ans ont des difficultés pour se faire vacciner et interpellent la mairie pour trouver une solution. Un recensement auprès des personnes concernées est en cours sur le périmètre de la commune de Cesny-Les-Sources et des communes voisines pour connaître leur souhait de vaccination. Suite à ce recensement, une démarche sera faite auprès de la Préfecture pour candidater un centre de vaccination sur la commune déléguée de Cesny-Bois-Halbout.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45.